

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **T34 BIOCONTROL***

de la société **BIO CONTROL TECHNOLOGIES SL**
enregistrée sous le n°2019-1309

La modification des informations déclarées (notification de deux sources additionnelles de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

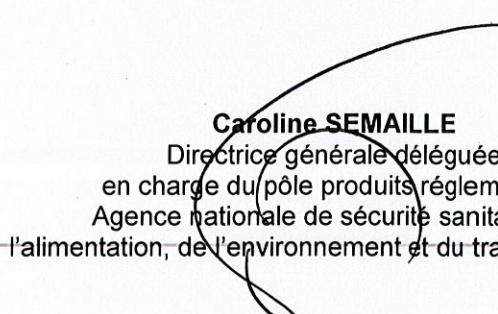
Informations générales sur le produit

Noms du produit	T34 BIOCONTROL ASPERELLO T34 BIOCONTROL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BIO CONTROL TECHNOLOGIES SL Avgda, Madrid, 215-217, entresol dreta A, 08028 Barcelona, ESPAGNE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	1.10 ¹² UFC/kg - <i>Trichoderma asperellum</i> (souche T34)
Et	dont les origines sont décrites en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'entrant	256-2015.01
Numéro d'AMM	2160492
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 09 MAI 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)